

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 30/09/2025

DECISION N° 20250930_B_110

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,
Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS,
Christine BONNEFOY, Martine GINET
Était excusée : Nathalie JOLIVET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20250218_D_006 du Conseil Communautaire du
18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire
au Bureau et au Président,

Commission : Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la Délinquance :
**Objet : Avenant à la convention de mise à disposition de locaux de l'école primaire
publique d'Aurec sur Loire en faveur de la Communauté de Communes Loire Semène**

Le Bureau,

N° 20250930_B_110

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux de l'école
primaire publique d'Aurec sur Loire pour les activités du Centre de Loisirs
Ilojeux et du CLAS à passer avec la commune d'Aurec sur Loire avec prise
d'effet immédiat.
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 30 septembre 2025

Le Président



Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20250930-20250930_B_110-AU
Reçu le 29/10/2025